

CTR Agricole

(Comité Technique Régional de prévention des accidents du travail et des maladies des salariés Agricoles)

Pilotage

DIRECCTE

Composition

Composition paritaire de représentants des organisations professionnelles d'employeurs et de salariés agricoles, soit 12 membres titulaires et autant de suppléants.

Représentants des salariés agricoles :

- CGT
- FO
- CFDT
- CFTC
- CFE-CGC
- UNSA

Représentants des employeurs de main-d'œuvre agricole

- FRSEA
- Syndicat départemental des entrepreneurs de travaux agricoles et ruraux
- Union des entrepreneurs du paysage - UNEP Méditerranée
- Syndicat des exploitants forestiers et scieurs Alpes-Méditerranée (SEFS-AM)
- Coop de France Alpes Méditerranée
- Office National des Forêts (ONF)

Périodicité

2 réunions plénières par an depuis 2008 – Prochaine réunion prévue en décembre 2018

Contact

Nom : Valérie CORNIQUET DEMOLLIENS

☎ : 04 86 67 33 90

@ : valerie.corniquet-demolliens@direccte.gouv.fr

Nom : Nathalie AGOSTA (mandats)

☎ : 04 86 67 34 15

@ : nathalie.agosta@direccte.gouv.fr

Arrêté du 20 janvier 2015

Mandat d'une durée de 4 ans renouvelable

Objectifs

Donner aux partenaires sociaux un droit de regard sur l'activité des caisses de MSA de la région relative aux programmes de santé sécurité au travail. Instance réglementaire obligatoire.

Missions

Assiste la caisse de MSA

Veille, en liaison avec le comité technique national, à l'harmonisation des actions entreprises

Peut faire des suggestions de mesures en matière de prévention, sur le programme des actions de prévention incombant aux caisses de MSA.

Donne un avis sur les aides et sanctions financières attribuées par les MSA de la région.

Éléments de perspective